

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 180

présenté par

M. Tuaiva, M. Benoit, M. de Courson, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Hillmeyer, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, Mme Sage, M. Tahuaitu, M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Weiten et M. Zumkeller

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement soumet aux territoires d'outre-mer qui ne bénéficient pas de la contribution au service public de l'électricité un plan de programmation pour accompagner le développement des énergies renouvelables.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'encourager, via l'extension de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), la diminution des coûts de distribution d'électricité et ainsi le recours aux énergies renouvelables sur des territoires qui présentent des ressources naturelles importantes dans ces domaines.

Cet amendement prévoit donc un plan de programmation, afin de mettre en place des mesures concrètes pour développer les énergies renouvelables et valoriser les ressources des territoires ultramarins.